

POUR LES ASSOCIATIONS
LE DÉPARTEMENT AGIT !



**SAÔNE
& LOIRE**
DÉPARTEMENT



DOSSIER DE PRESSE

**SIGNATURE OFFICIELLE
DE LA CONVENTION-CADRE DE PRÉVENTION
DE LA PERTE D'AUTONOMIE 2024-2026
EN CHAROLAIS-BRIONNAIS**

MARDI 5 MARS 2024 CHAROLLES



Avec le soutien de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie

saoneetloire71.fr

SIGNATURE OFFICIELLE DE LA CONVENTION-CADRE DE PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE 2024-2026 EN CHAROLAIS-BRIONNAIS

Plus de proximité et de vision globale pour mieux agir

André Accary, président du Département de Saône-et-Loire et Claude Cannet, vice-présidente chargée du maintien à domicile, des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et des affaires sociales procéderont ce mardi 5 mars 2024 à Charolles, avec l'ensemble des acteurs concernés, à la signature officielle de la convention-cadre de prévention de la perte d'autonomie 2024-2026 pour le Charolais Brionnais.

Lorsque la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA)* a été créée en 2016, il s'agissait de dédier une enveloppe financière aux porteurs de projets dont les dossiers étaient retenus dans le cadre d'appels à projets annuels. Un concept qui est aujourd'hui repensé, pour être plus en phase avec l'ambition départementale d'agir en proximité, avec une meilleure concertation pour plus d'efficacité dans les actions conduites. Avec cette convention cadre de prévention de la perte d'autonomie 2024-2026, qui se déclinera dans chacun des bassins de vie du département, il s'agit d'avoir une vision globale des projets avec l'ensemble des acteurs concernés par Pays ou schémas de cohérence territoriale (SCoT).

Une première expérimentation a été conduite l'an passé dans l'Autunois-Morvan, permettant de tirer des bilans afin de poursuivre l'exercice dans les autres bassins de vie dans les meilleures conditions. Le Charolais Brionnais est aujourd'hui le 2e secteur géographique à bénéficier de cette réorganisation. Le Chalonnais suivra et ainsi de suite.

Du bilan de l'expérimentation dans l'Autunois, il s'avère que la complémentarité entre les actions et les acteurs de prévention s'est améliorée. Il en est de même du maillage du territoire et de l'adaptation nécessaire aux besoins/attentes des personnes âgées qui diffèrent qu'on vive en milieu urbain ou en milieu rural.

Durant 6 mois, les différents acteurs en Charolais Brionnais ont travaillé ensemble, avec les services départementaux, sous la houlette de la vice-présidente chargée de cette compétence au Département, Claude Cannet. Cette démarche portée par le Syndicat mixte du Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Pays Charolais-Brionnais au regard de sa compétence en matière d'animation territoriale en santé, notamment mise en œuvre dans le cadre du Contrat local de santé (CLS) du Pays Charolais Brionnais.

Le PETR a permis de coordonner l'élaboration d'un programme territorial en s'appuyant sur les différents opérateurs et d'accompagner les dynamiques de réseau et d'interconnaissance au niveau territorial pour travailler à une cohérence entre les diverses actions mises en œuvre.

La signature avec tous les partenaires ce mardi 5 mars 2024 à Charolles vise à formaliser officiellement ce contrat global avec tous les acteurs locaux. Sur **17 actions** de prévention de la perte d'autonomie et pour lutter contre l'isolement des personnes âgées, **16 seront subventionnées par la CFPPA** pour la période 2023-2026 à hauteur de 348 834 €.

📌 **C'est près de 350 000 €, soit + de 53 % du coût total des projets (656 000 €)**

* Les Départements, dont la gestion des personnes âgées est la compétence majeure, ont pris en compte le fait que nos aînés vieillissent mieux qu'il y a trente ans, et encore plus depuis le 28 décembre 2015 qu'il incombe aux collectivités départementales de respecter la loi Adaptation de la société au vieillissement (ASV). Vieillir mieux, c'est avoir d'autres besoins, d'autres envies, d'autres ambitions et c'est aussi vouloir rester le plus longtemps possible chez soi, à condition d'avoir un logement adapté et plus de services à domicile, ou encore de mieux prévenir la perte d'autonomie. Pour cela, le Département a regroupé l'ensemble des acteurs en charge de la prévention, du sanitaire et du médico-social dans le cadre de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA). Installée le 10 juin 2016, la CFPPA définit et concrétise des actions dans les 6 bassins de vie du département.

Partenaires signataires de la convention

Département de Saône-et-Loire ; Pays Charolais-Brionnais ; GIE-IMPA ; Mutualité française BFC ; Mutualité française 71 ; FC Gueugnon ; ASSAD Charolais-Brionnais ; Mission locale du Charolais-Brionnais ; Centre d'action sociale et culturelle de Bourbon-Lancy ; Association santé éducation prévention en Bourgogne Franche-Comté - ASEPT- FC/B ; PUV de Cronat ; PUV Ehpad Admr ; Association Bien-vieillir en Val de Joux ; Association interentreprises locale d'entraide sociale - AILES ; Syntaxe erreur 2.0

Membres de la conférence non-signataires

ARS ; CARSAT BFC ; Préfecture de Saône-et-Loire (pour l'ANAH) ; ANAH ; CPAM ; AGIRC-ARRCO (Institutions de retraite complémentaires) ; CCAS de Chalon-sur-Saône, Paray-le-Monial, Le Creusot, Mâcon ; Ville de Montceau ; CIAS du Grand Autunois Morvan ; Association des maires de Saône-et-Loire.

LES THÉMATIQUES DES ACTIONS POUR LE PROGRAMME 2024-2026



ACTIVITÉ PHYSIQUE ADAPTÉE, ÉQUILIBRE ET PRÉVENTION DES CHUTES

Une des priorités partagées avec la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) dans le cadre de la convention 2021-2024 avec le Département de Saône-et-Loire et du plan national anti-chute et sa déclinaison régionale.



USAGE DU NUMÉRIQUE

Lutter contre la fracture numérique et accompagner les seniors aux usages numériques sont des enjeux majeurs.



MOBILITÉ (DONT SÉCURITÉ ROUTIÈRE)

La question de la mobilité est d'autant plus importante au regard de la typologie des territoires de Saône-et-Loire : des territoires fortement ruraux voire une hyper ruralité pour certains. Une des priorités partagées avec la CNSA pour la période 2021-2024.



LIEN SOCIAL / LUTTE CONTRE L'ISOLEMENT

Enjeu fondamental, la lutte contre l'isolement fait l'objet de crédits complémentaires mobilisés par l'inter-régime des caisses de retraite.

17 actions

mises en place sur toute la durée du programme et déclinées dans l'ensemble du Charolais-Brionnais

- ⊙ 8 actions « activités physiques adaptées, équilibre »
- ⊙ 3 « numérique »
- ⊙ 1 « mobilité »
- ⊙ 5 « lutte contre l'isolement »



Structures porteuses	Intitulé du projet	Thématiques CNSA	Montants annuels 2023 à 2025	Coût total du projet sur la période 2024 - 2026	Subvention CFPPA sur la période 2024 - 2026	%
Mutualité Française Bourgogne Franche-Comté	Ateliers « Bouger mémoriser » et « Bouger pour sa santé »	Activités physiques et atelier équilibre/prévention des chutes	6 900 €	26 079,00 €	20 700,00 €	79,4%
Ailes	Ateliers équilibre et domotique		18 266,40 €	74 679,00 €	54 799,20 €	73,4%
ASSAD Charolais-Brionnais	Ateliers médimoov'		5 629,33 €	21 430,00 €	16 888,00 €	78,8%
Association Bien Vieillir en Val de Joux	En corps		3 240 €	17 755,00 €	9 720,00 €	54,7%
Association Les Martselots	APA Posturologie		4 707,20 €	21 180,00 €	14 121,60 €	66,7%
Centre social de Bourbon-Lancy	Gym douce, balade santé et Découvertes Sport santé		3 008 €	11 525,50 €	39 780,00 €	51,7%
Football Club de Gueugnon	PAMDPAAPA		13 260 €	76 912,00 €	9 024,00 €	78,3%
PUV / EHPAD ADMR de Cronat	APA		3 286,19 €	12 323,22 €	9 858,57 €	80,0%
Syntaxe erreur 2.0	Ateliers « numérique »	Usage du numérique	17 585,35 €	119 230,00 €	52 756,06 €	44,2%
Association Bien Vieillir en Val de Joux	Mobilisation des seniors par le biais du numérique		4 000 €	16 226,00 €	12 000,00 €	74,0%
Mission Locale	C'Mobil	Mobilité	15 241,77 €	82 654,00 €	45 725,31 €	55,3%
PUV / EHPAD ADMR de Cronat	Préserver le Lien social	Lutte contre l'isolement	1 124,80 €	13 371,37 €	3 374,40 €	25,2%
ASEPT FCB	Réseau'B		8 000 €	32 298,00 €	24 000,00 €	74,3%
Association Bien Vieillir en Val de Joux	Parole & vivant		2 640 €	33 000,00 €	7 920,00 €	24,0%
Centre social de Bourbon-Lancy	Le plein d'activités pour sa santé !		1 392 €	5 384,50 €	4 176,00 €	77,6%
Association Bien Vieillir en Val de Joux	La culture, vecteur de lien		8 000 €	91 500,00 €	24 000,00 €	26,2%
TOTAL			116 281,05 €	655 547,59 €	348 843,14 €	53,2%



CONTACT PRESSE
DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE

Edwige Labruyère
Hôtel du Département - Rue de Lingendes - CS 70126 - 71026 Mâcon cedex 9
07 85 11 87 78 - e.labruyere@saoneetloire71.fr